

DÉCISION N°86-2025

Objet : Marché Public – Signature marché 2025-002-CSP – Mission de Maitrise d’œuvre – Transformation et développement 4 saisons de la station de la Combe Saint Pierre à Charquemont (25)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM et le journal d'annonces légales L'Est Républicain en date du 16 septembre 2025,
- **Vu** la date limite de remise des offres fixée au 15 octobre 2025 à 12h00,
- **Vu** les offres reçues,
- **Vu** les crédits inscrits au budget,

DÉCIDE

De signer le marché avec l'entreprise B.E.J pour un taux de rémunération fixé à 7,20 % avec un montant de 130 320 € H.T

Fait à Maîche, le 04/12/2025

Franck VILLEMMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 09/12/25